

DÉCLARATION D'UNE OPÉRATION DE PIÉGEAGE

valable pour une durée de trois ans à compter de
la date de visa du maire ci-dessous

Détenteur du droit de destruction

Nom, Prénom :

Adresse :

Qualité : Propriétaire Possesseur Fermier Président d'A.C.C.(A.)

Association :

PIÉGEUR AGREE(S)

Nom, Prénom	Adresse	N° D'agrément
		n° :
		n° :
		n° :
		n° :
		N°
		N°
		n° :

PIÉGEUR NON AGREE(S)

(Uniquement piégeage du ragondin et rat musqué en 1ere catégorie)

Nom, Prénom	Adresse

ZONE DE PIÉGEAGE

(Faire obligatoirement une déclaration par commune)

Commune :

Visa du Maire de la Commune

Fait, à, le / / 20.....

Ventilation :

Original : Monsieur le Maire de la commune (tableau d'affichage)

1 copie : Pour le déclarant

